



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. de L'Assomption

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT 058 ÉDICTANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE L'ÉPIPHANIE**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la prochaine séance ordinaire du conseil, le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

Règlement 058 intitulé: « *Règlement 058 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de L'Épiphanie* »

2. La séance se tiendra :

Le mercredi 20 avril 2022
19 h
Hôtel de ville
66 rue Notre-Dame, L'Épiphanie

3. Le règlement traite des valeurs qui fondent les décisions d'un employé de la municipalité, des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision. De façon générale, il établit les règles de conduite à ce titre, il traite de la prévention des conflits éthiques, de leur règlement et de l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques pour les employés.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 29 mars 2022.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE